



2022

RAPPORT D'ACTIVITÉ



EDITO

2022, une année qui fait date !

Assurément, l'année 2022 n'est pas anodine pour le Syndicat d'Eau de l'Anjou.

La prise d'effet du nouveau contrat de délégation de service public du 3^{ème} grand secteur – le secteur Nord-Ouest – parachève **un important cycle de renouvellement et de réorganisation des contrats historiques** dont a hérité le syndicat. Il bénéficie à présent d'une organisation contractuelle homogène et efficiente au service de l'ambition politique voulue par les élus.

Côté ressources en eau, l'été 2022 et la sécheresse qui l'a accompagné marqueront indéniablement de leur empreinte l'urgence de mieux connaître, pérenniser et anticiper nos besoins en eau, à travers tous ses usages. Si, fort heureusement, aucune coupure d'eau n'a été à déplorer, nous avons atteint des niveaux historiquement bas des nappes phréatiques et nappes d'accompagnement de la Loire dans lesquelles puisent nos usines de production. S'il était encore nécessaire de **rappeler l'importance de diversifier nos ressources, renforcer nos interconnexions et rationaliser les usages de l'eau**, voilà qui est fait !

Une inflation record répercutée sur les tarifs de l'eau

L'inflation 2022, s'élevant à 6,2%, valeur inédite depuis la création du syndicat, a sensiblement impacté le budget de fonctionnement avec des hausses records en 1 an de plus de 57% pour l'énergie et de plus de 66% pour les produits de traitement. Dans un contexte où la bonne gestion des réseaux est un axe prioritaire pour économiser l'eau, il est important de maintenir le rythme des investissements, notamment celui du renouvellement des canalisations. Aussi, le comité syndical a-t-il fait le choix, difficile mais responsable, d'intégrer cette inflation dans les tarifs 2023.

5 ans et des ambitions à la hauteur des enjeux

2018-2022, déjà 5 ans que le Syndicat d'Eau de l'Anjou remplit avec succès sa mission de producteur et distributeur d'eau pour les 63 communes qui composent son territoire. Son ancrage territorial et sa notoriété n'ont fait que croître depuis sa création. Pour matérialiser cette montée en puissance et afficher les ambitions du syndicat, cette année a également été l'occasion de formaliser la feuille de route 2026 du syndicat, autour de 3 ambitions :

- **Se positionner comme un acteur reconnu du cycle de l'eau**, qui contribue à inscrire la gestion de la ressource comme préoccupation majeure sur le territoire,
- **Garantir les conditions d'une exploitation et d'une distribution d'eau pérenne**, adaptée et économiquement soutenable auprès des usagers,
- **Construire dès à présent, collectivement, les réponses aux enjeux de demain** pour assurer l'équilibre entre évolution des besoins et raréfaction des ressources.

...tout en s'appuyant sur ses valeurs fièrement revendiquées : **engagement de service au public, solidarité territoriale, bâtisseur, performance et transparence.**

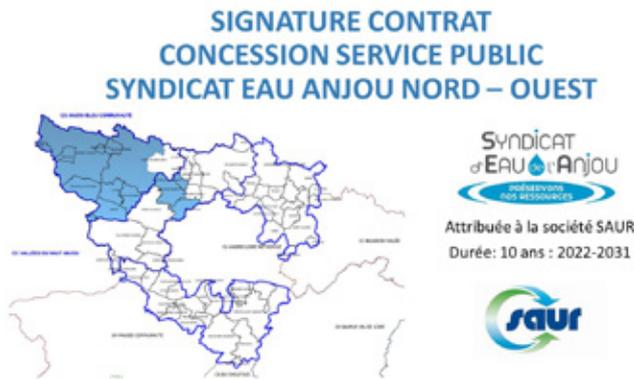
Puisse ce présent rapport témoigner, par l'action concrète, de la justesse de notre propos et des raisons de notre optimisme !

Bonne lecture,



Thierry Gallard,
Président du Syndicat
d'Eau de l'Anjou

2022 | REPÈRES CLÉS



JANVIER-MARS

Démarrage du nouveau contrat de délégation de service public sur le secteur Nord-Ouest, avec un nouveau règlement de services.

FÉVRIER

Une panne d'un groupe de pompage sur le réservoir de Fez (Angers Loire Métropole) a entraîné une rupture de l'alimentation en eau des communes de Mozé-sur-Louet, Denée et une partie de Saint-Melaine-sur-Aubance. La réactivité et les compétences des équipes techniques de la Saur ont permis un retour rapide à la normale.

MARS

Renouvellement des charbons actifs sur l'usine de Chauvon (Le Lion-d'Angers) pour améliorer le traitement des métabolites de pesticides. Cette opération réalisée tous les ans a pour but de résoudre la problématique liée à l'ESA-Métolachlore.

JUILLET - OCTOBRE

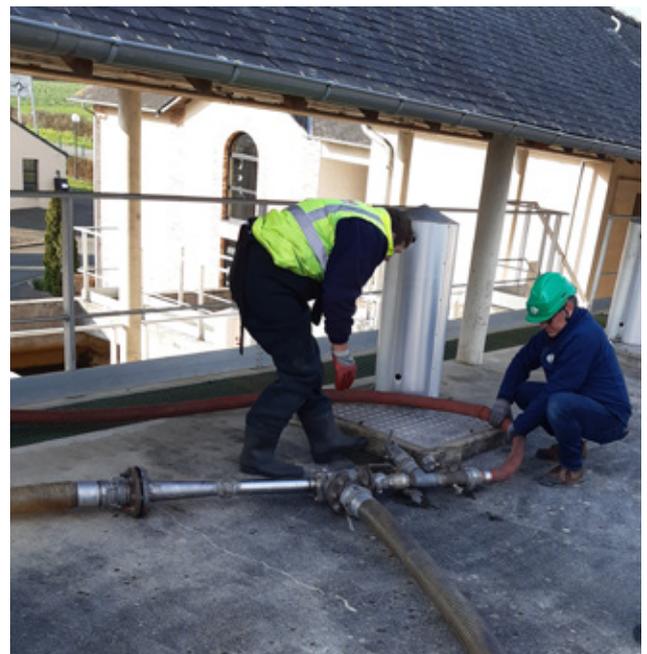
La sécheresse historique a nécessité l'adaptation des processus et la mise en service d'un forage d'essai à Saint-Rémy-la-Varenne.

NOVEMBRE

Mise en service du Feeder Sud reliant Saint-Georges-sur-Loire vers Rochefort-sur-Loire. Un projet qui a nécessité une coordination entre les équipes de SAUR, l'entreprise travaux, la régie et la direction des services techniques du Syndicat d'Eau de l'Anjou.

DÉCEMBRE

Préparation du transfert à 100% de l'exploitation des communes de Chalonnes-sur-Loire et Chaufondons-sur-Layon de la SAUR vers la régie du Syndicat d'Eau de l'Anjou.



Opération de renouvellement des charbons actifs à l'usine de Chauvon.

1^{er} gestionnaire
de réseau d'eau de
Maine-et-Loire

et

3^{ème} gestionnaire
des Pays de La Loire



160 000
habitants desservis

73 803
abonnés au service
+1,1% par rapport à 2021

8,7
Millions de m³ d'eau
consommés



13 unités de
production
d'eau potable
5 000 km de
réseau



Prix moyen du service
pour une facture
de 120 m³ en 2022
2,63 € TTC/m³
(2,47 € TTC/m³ en 2021)

SOMMAIRE

UN ACTEUR MAJEUR DU CYCLE DE L'EAU

- 6 Un vaste territoire
- 7 Gouvernance
- 8 Des agents engagés pour le service public de l'eau
- 10 Un budget maîtrisé et transparent
- 12 Outils de communication
- 13 Une coopération internationale solidaire

GARANT D'UNE EXPLOITATION PÉRENNE ET ÉCONOMIQUEMENT SOUTENABLE

- 15 Patrimoine
- 16 Une exploitation performante
- 18 La régie : une structure en marche et un périmètre qui s'agrandit
- 20 Un approvisionnement interconnecté
- 21 Performances 2022
- 22 Une harmonisation du prix de l'eau plus solidaire

BÂTISSEUR ENGAGÉ POUR L'AVENIR

- 24 Les investissements 2022
- 24 Renforcer et sécuriser la distribution d'eau
- 25 Une priorisation donnée aux réseaux
- 26 Les ouvrages : entre réhabilitations et nouvelles constructions
- 27 La préservation de la ressource au cœur des préoccupations
- 27 Une diversité de ressources en eau
- 28 Un contrôle strict pour des eaux de qualité
- 29 Coup de chaud sur les ressources

GOUVERNANCE

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou est administré par un Comité Syndical, installé depuis le 3 juillet 2020 et composé de 18 membres titulaires élus par les conseils communautaires des communautés de communes membres.

Le bureau

- Thierry Gallard - **Président**
- Jean-Philippe Guilleux - **1^{er} Vice-président**
- Etienne Glémot - **2^e Vice-président**
- Gilles Grimaud - **3^e Vice-président**
- David Rigaud - **4^e Vice-président**
- Yves Mary (CCABC)
- Noël Cherbonnier (CCALS)
- Arnaud Bureau (CCVHA)
- Marc Schmitter (CCLLA)



Thierry Gallard

Président

tgallard@syndicat-eau-anjou.fr



Etienne Glémot

2^e Vice-président,

Ressources Humaines et Finances

eglemot@syndicat-eau-anjou.fr



Jean-Philippe Guilleux

1^{er} Vice-président,

Secteur Nord-Est

jpguilleux@syndicat-eau-anjou.fr



Gilles Grimaud

3^e Vice-président,

Secteur Nord-Ouest

ggrimaud@syndicat-eau-anjou.fr



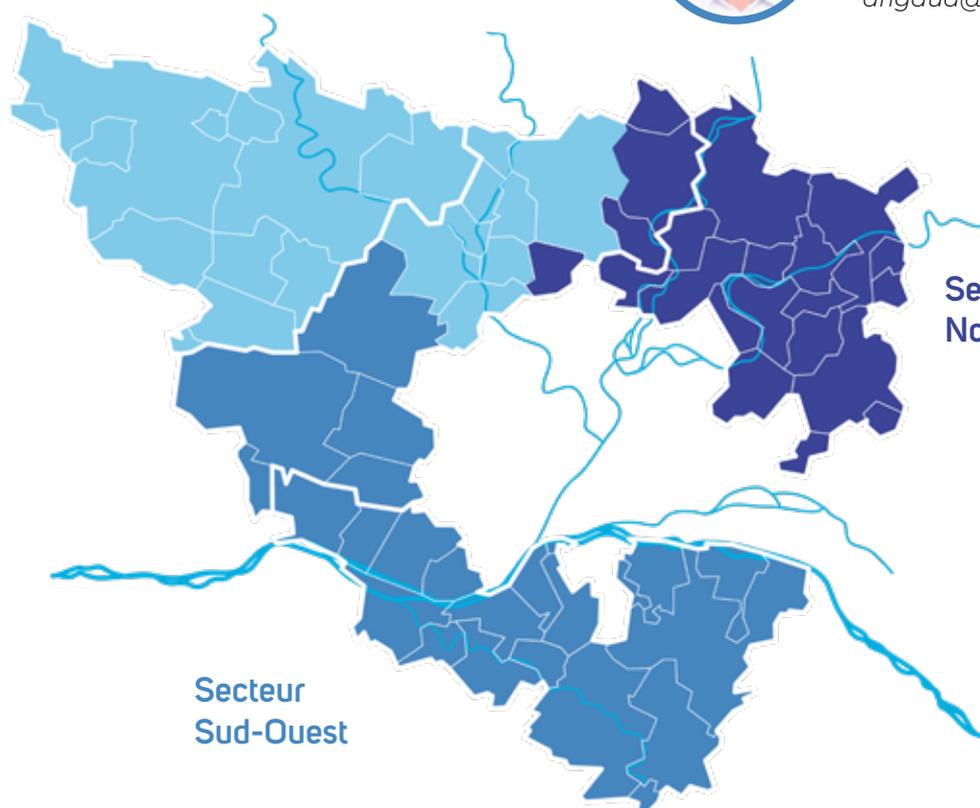
David Rigaud

4^e Vice-président,

Secteur Sud-Ouest

drigaud@syndicat-eau-anjou.fr

Secteur
Nord-Ouest



Secteur
Nord-Est

Secteur
Sud-Ouest

DES AGENTS ENGAGÉS POUR LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

2022 : une année de changements

L'année 2022 a été marquée à la fois par une vague de création de postes en lien avec l'intégration du territoire Chalonnes-Chaufonds dans le périmètre de la régie du Syndicat d'Eau de l'Anjou, mais aussi par un renouvellement des équipes à hauteur de 67%.

Ce renouvellement conséquent émane d'une part de l'impulsion donnée au syndicat avec notamment la réorganisation globale de la structure, et d'autre part, de l'évolution de la dynamique du marché du travail favorable à la mobilité professionnelle.

Cette situation a eu un impact important sur le fonctionnement des équipes, qui ont dû adapter leur organisation de travail en se focalisant sur leurs missions prioritaires, notamment l'équipe exploitation de la régie qui a été particulièrement touchée avec 3 départs en 2022. L'intégration et la formation de nouveaux collaborateurs a nécessité du temps et de l'investissement de la part des agents. Ces recrutements vont de paire avec une perte d'expertise et de connaissance du territoire de la part des nouveaux agents qui sera compensée avec le temps et la stabilité des équipes.

Pour faire face aux recrutements et à la gestion des arrivées et départs, le service RH a recruté une collaboratrice en CDD, ainsi qu'une alternante et a également sollicité des cabinets de recrutement pour dénicher et attirer de nouveaux candidats.

Les résultats de cette politique de recrutement ont été positifs puisque la quasi-totalité des postes a été pourvue avec des profils compétents, issus du métier.

Le renouvellement des effectifs, un enjeu social fort

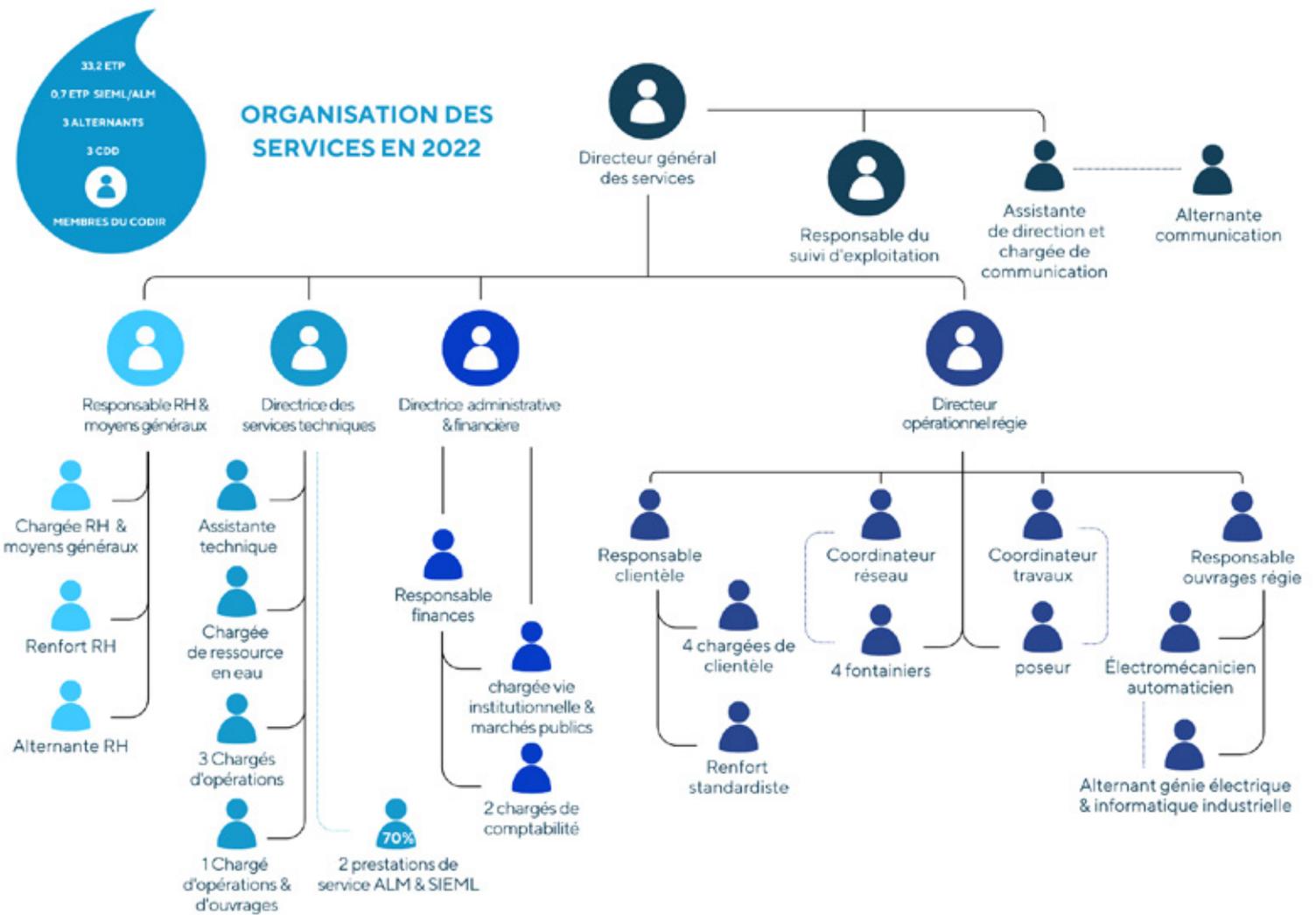
Le syndicat veille tout particulièrement à la bonne intégration des nouveaux collaborateurs, afin de les fidéliser, mais aussi leur permettre de prendre toute la mesure de leur poste. Cela représente une opportunité pour renforcer le syndicat et accélérer son évolution, en misant sur des équipes nouvelles qui partagent ses projets et sa vision.

BON À SAVOIR

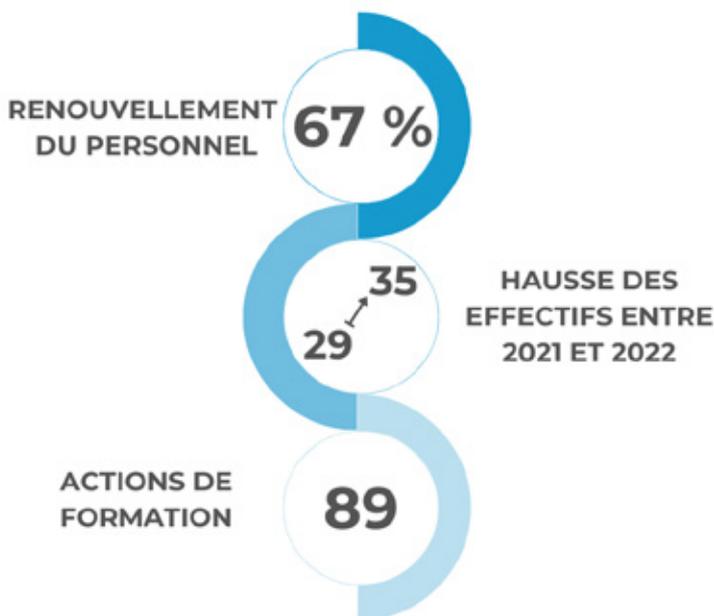
Au 31 décembre 2022, le Syndicat d'Eau d'Anjou comptait 35 agents dont 2 postes en CDD liés à un renfort d'activité, ainsi que 3 alternants, soit un total de 32,2 équivalents temps plein permanents.

Le recours aux postes en CDD a été plus marqué en 2022 pour permettre de faire face aux pics d'activité et aux absences. Cet effectif étant complété par la délégation d'un agent du SIEML à temps non complet pour effectuer une mission relative au Système d'Information Géographique.





Chiffres clés



ACTIONS DE FORMATION

Les efforts et l'investissement engagés dans la formation, en particulier au moment de la prise de poste ont été maintenus en 2022.

Au total ce sont 89 actions de formation qui ont été réalisées au cours de l'année, soit 168,5 jours de formation, ce qui représente un peu plus de 5 jours de formation par collaborateur.

UN BUDGET MAÎTRISÉ ET TRANSPARENT

Un budget unique

Depuis sa création, le syndicat fonctionnait avec deux budgets indépendants :

- > un budget principal portant les activités « d'entité organisatrice » du service public d'eau potable des secteurs en concession de service public.
- > un budget annexe portant les activités de la régie.

Fusion au 1^{er} janvier 2022, des budgets principal et annexe

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou fonctionne désormais avec un budget unique. Il va

simplifier au quotidien la gestion comptable et améliorer la lecture financière des documents tels que le budget primitif et le compte administratif.

Dans **un objectif de transparence**, le syndicat a néanmoins mis en place une comptabilité analytique afin de suivre de manière isolée les frais spécifiquement liés au fonctionnement de la régie.

Une dynamique de groupement des opérations

L'objectif du Syndicat d'Eau de l'Anjou est d'assurer sa gestion patrimoniale tout en étant garant d'une bonne gestion des recettes issues des factures d'eau des usagers.

C'est pourquoi, un travail collaboratif est réalisé en amont avec les exploitants du réseau, les communes, les communautés de communes et les autres concessionnaires. De fait, parmi les critères qui participent au choix dans le renouvellement des canalisations se trouve la notion « d'opérations groupées ».

Celles-ci permettent de travailler à une réfection complète d'une rue ou d'un aménagement urbain en rénovant les réseaux d'assainissements et pluviaux, l'effacement de réseaux électriques, le changement des canalisations de distribution d'eau potable, de gaz, la pose de fibre optique...

Ces actions permettent de réduire la gêne pour les usagers et d'optimiser les coûts des projets pour l'ensemble des acteurs, dans un souci de performance.

2022 a été une année marquée par le recours exceptionnellement important à des bureaux d'études extérieurs de maîtrise d'œuvre, pour près de 300 000 € HT, afin de maintenir l'activité de renouvellement patrimonial et respecter les accords pris avec les autres collectivités. Ces prestations ont également permis une prise de poste sécurisante pour les nouveaux collaborateurs qui occupent désormais pleinement leurs fonctions.



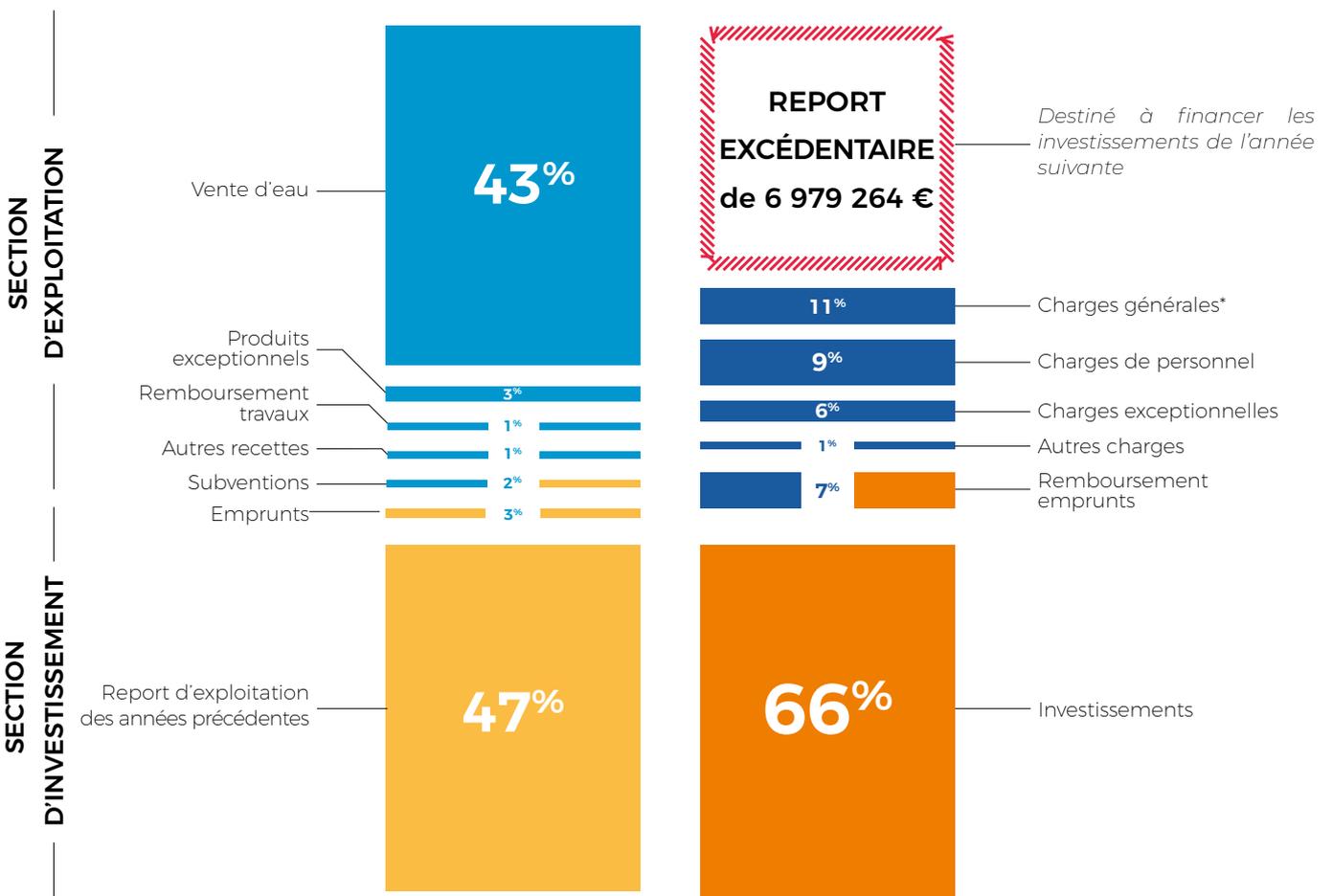
Une année d'inflation

Concernant les frais d'exploitation, l'année 2022 a été marquée par une inflation importante, impactant notamment les coûts de l'énergie (+57 % en un an), les produits de traitement (+66 % en un an), les matériaux et pièces électromécaniques.

Ces coûts supplémentaires ont entraîné une hausse des tarifs des délégataires et une hausse des charges d'exploitation de la régie, nécessitant une hausse du prix de l'eau en 2023.

Recettes réelles
25 075 972€

Dépenses réelles
18 096 708€



* Dont : Achat d'eau : 3 % | Prestations de services : 2 %
Électricité : 1 % | Produits de traitement : 0,5 %

OUTILS DE COMMUNICATION

1 SITE INTERNET

www.syndicat-eau-anjou.fr

mis en ligne en 2021

>> EN 2022

- 35 662 visites
- 11 041 visiteurs



MAINE-ET-LOIRE

Le coût de l'eau va augmenter

Le Syndicat d'eau de l'Anjou vient de voter une hausse des tarifs de 7 % en moyenne pour les particuliers pour 2023. Selon les abonnés, l'augmentation sera de 1 % à 18 % sur la facture.

Le chef de délégation au Syndicat d'eau de l'Anjou (SEA), qui dessert 223 000 habitants des communes Anjou Loire et Sarthe, du Haut Anjou, Anjou Bleu communautaire et Loire Layon Authenais, se sont réunis vendredi 14 décembre à Saint-Denis-la-Varenne, commune déléguée de Briasse Loire Authenais, afin de fixer les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2023. Ils ont voté une hausse de 7 %, en moyenne pour un particulier. Cette augmentation a été décidée « afin de couvrir l'inflation et les besoins d'investissement sur le réseau de manière à sécuriser l'approvisionnement en eau potable sur les années à venir », indique le SEA dans un communiqué.

L'inflation et le coût de l'énergie en cause

Le SEA couvre les communes de communes Anjou Bleu communautaire, Anjou Loire et Sarthe, Loire Layon Authenais et Vallée du Haut-Anjou. Dans le cadre de l'actualisation des tarifs engagée depuis 2019, la hausse variera selon les abonnés de 1 % pour ceux qui ont un tarif plus élevé à 18 % tarif plus faible sur la facture 2023. Pour un foyer ayant le tarif le plus faible, la facture d'eau de 2023 sera de 2022 passée à 214,50 euros en 2023. Pour le tarif le plus élevé, elle sera de 307,00 euros en 2023. Le syndicat indique qu'un effort important sera porté par les gros consommateurs d'eau, industriels notamment, qui supportent les augmentations de tarifs les plus importantes.

La nouvelle grille tarifaire répondra l'augmentation des coûts de l'énergie et des révisions nécessaires aux



Le Syndicat d'eau de l'Anjou vient de voter une hausse des tarifs de 7 % en moyenne pour les particuliers pour l'année 2023.

opérations de filtrage, traitement et distribution de l'eau potable. Elle tient compte également du niveau d'inflation fixé à 6,2 % en 2022 par l'Insee pour « ne pas grever les capacités d'investissement » et financer les travaux programmés pour « renouveler le réseau », « sécuriser l'approvisionnement et optimiser la

production d'eau pour répondre aux nouveaux enjeux (qualité, écoproduits, renforcement de la résilience) ».

« Bâtir ces investissements nécessiterait de pérenniser les abonnements dans quel que soit un engagement mais ajustement le tarif pour faire face au renouvellement du réseau qui serait plus vite anticipé. Au rythme actuel de

renouvellement, il faudrait déjà près de 100 ans pour renouveler tout le réseau. Il ne serait donc pas responsable de diminuer notre rythme actuel, nous devons nous en occuper de renouvellement de 1 % de notre réseau par an (à long terme) », explique Thierry Gallard, président du Syndicat d'eau de l'Anjou.

PRESSE

Presse écrite, radios, télévisions, etc.

les actualités du syndicat sont relayées toute l'année dans de nombreux médias.

>> EN 2022

> 19 publications presse

- Relais dans la presse locale
- Principaux sujets abordés :

les travaux et le budget

UNE COOPÉRATION INTERNATIONALE SOLIDAIRE



Dans sa droite ligne de valeurs telles que **la solidarité**, le syndicat a poursuivi son engagement à l'échelle internationale durant l'année 2022.

Deux associations ont été aidées en Afrique : Afdi 49 (Agriculteurs Français et Développement International) et AVEC l'Éthiopie (Association de Valorisation des Échanges et de Coopération).

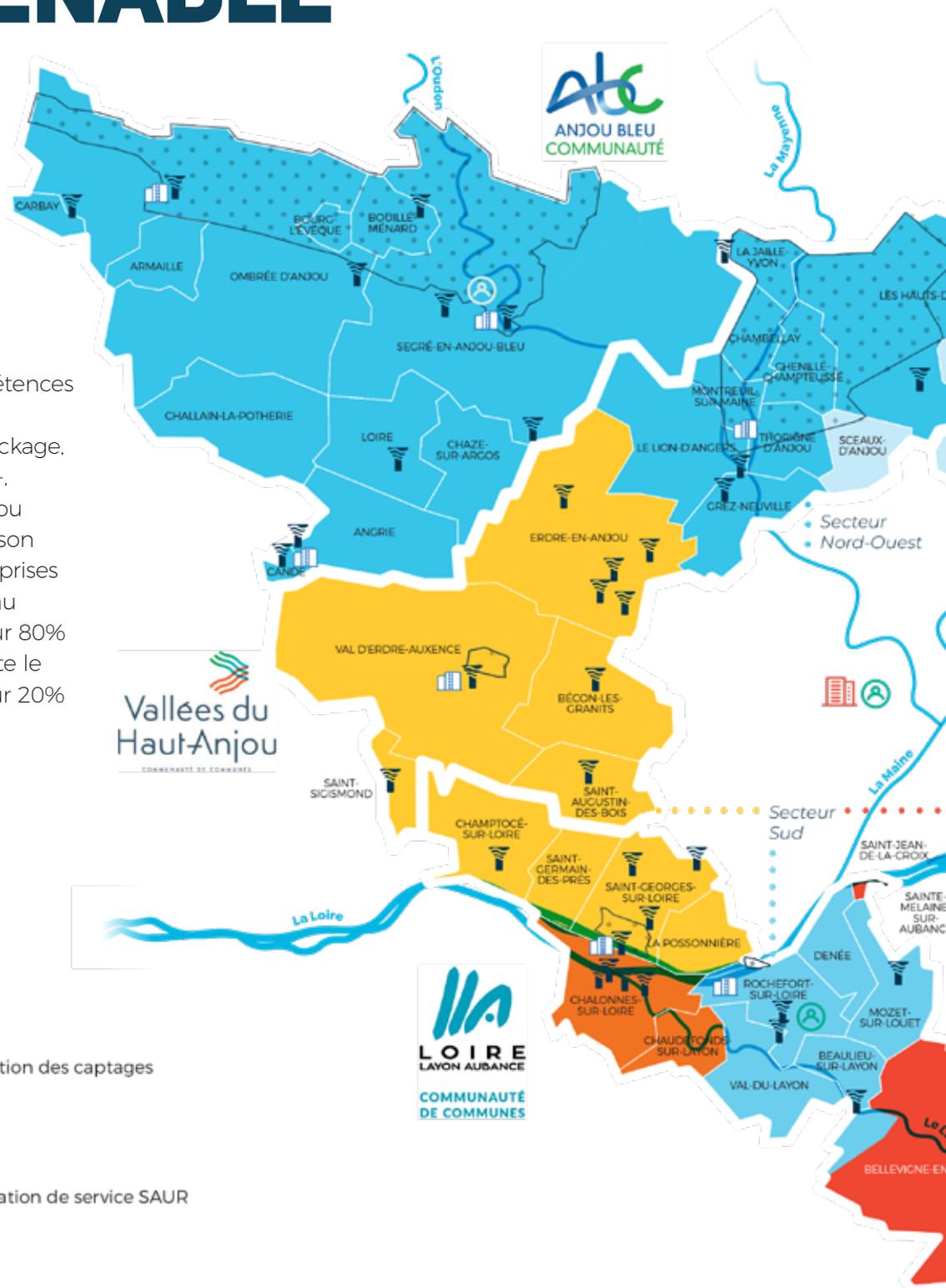
Le soutien financier du syndicat auprès de ces associations a notamment permis la création de points d'eau dans deux grands villages ruraux permettant ainsi l'accès à l'eau potable à près de 2 500 habitants.



GARANT D'UNE EXPLOITATION PÉRENNE ET ÉCONOMIQUEMENT SOUTENABLE

Doté de toutes les compétences en eau potable sur son territoire - production, stockage, distribution, préservation -, le Syndicat d'Eau de l'Anjou délègue l'exploitation de son service public à des entreprises privées spécialistes de l'eau potable (Véolia et Saur) sur 80% de son territoire, et exploite le service en régie directe sur 20% de son territoire.

-  Siège (Beaucouzé)
-  Réservoirs
-  Usines de production
-  Points d'accueil permanents
-  Périmètres de protection des captages
-  Exploitant SAUR
-  Exploitant VEOLIA
-  Régie SEA
-  Régie SEA avec prestation de service SAUR



PATRIMOINE

Le patrimoine majoritairement rural est caractérisé par un linéaire important de réseaux : près de 70 mètres linéaires (ml) par abonné.

À titre de comparaison, nos voisins d'Angers Loire Métropole possèdent environ 2 400 km de réseaux pour 2 fois plus d'habitants desservis (Source : Rapport d'activité ALM 2021).



9,5 millions de m³

d'eau brute prélevés



20 captages

- 8 forages d'eaux souterraines,
- 6 puits dans la nappe alluviale de la Loire,
- 6 captages en rivière.

8,7 millions de m³

d'eau potable produits



13 unités de production

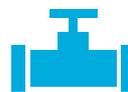
67 réservoirs

d'une capacité de stockage totale de 39 000 m³



dont 29 châteaux d'eau

32 stations de surpression



5 000 km

de réseaux d'eau potable

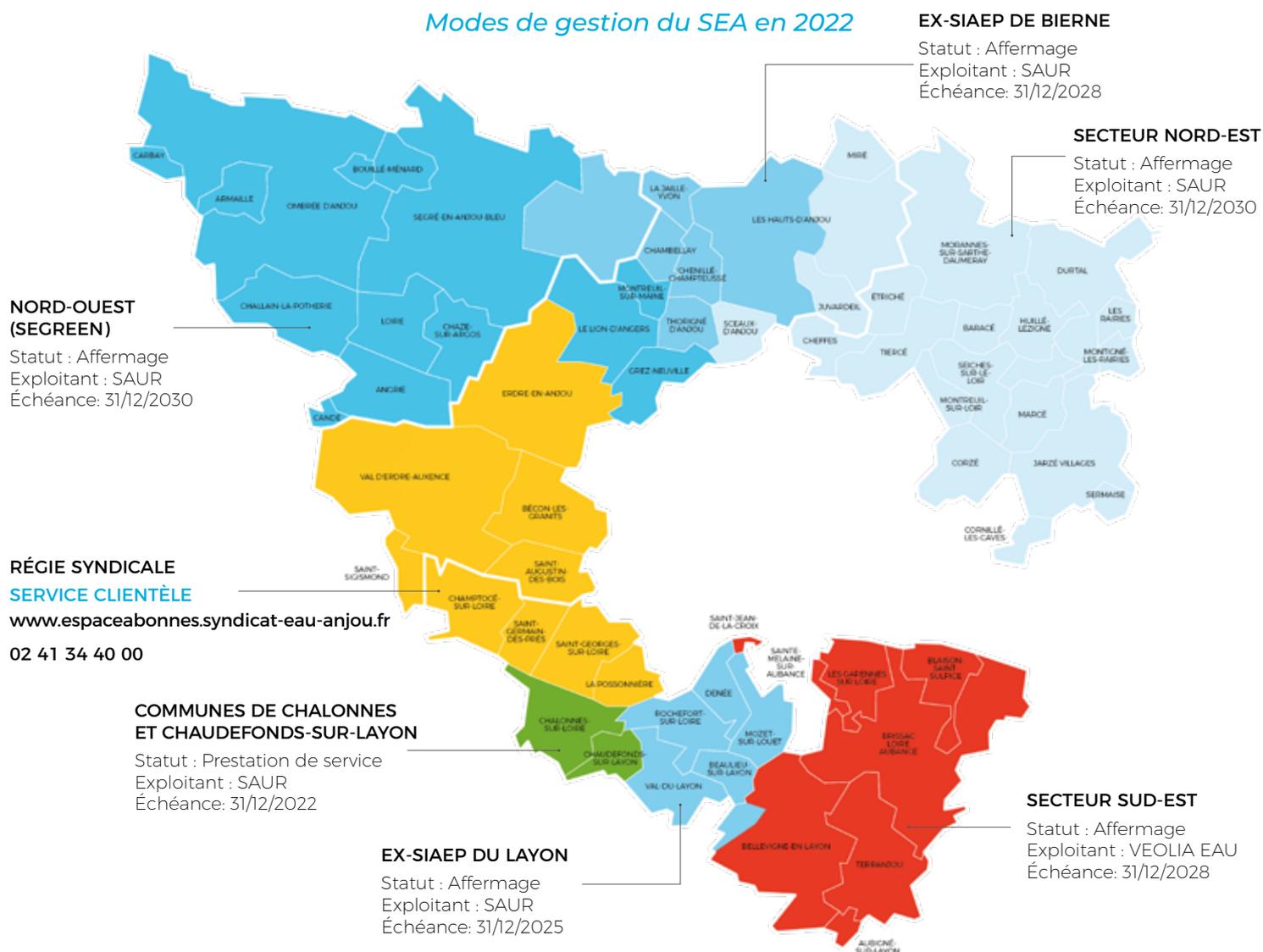
UNE EXPLOITATION PERFORMANTE

Une mixité des modes de gestion au service de la performance

En 2022, l'exploitation des équipements d'eau potable sur le territoire du Syndicat d'Eau de l'Anjou est répartie en 7 périmètres :

- 5 contrats de délégation de service public :
 - 4 contrats avec SAUR (dont 1 nouveau contrat pour le secteur Nord-Ouest),
 - 1 avec VEOLIA,
- 1 régie syndicale comprenant le secteur de l'ex-SIAEP Loire Béconnais et la commune déléguée du Louroux-Béconnais,
- 1 contrat de prestation de services avec SAUR (Communes de Chalonnes-sur-Loire et Chaudefonds-sur-Layon).

Modes de gestion du SEA en 2022



SERVICE CLIENTÈLE SAUR

<https://mon-espace.saurclient.fr/fr/connexion>

02 41 40 14 55

Urgence technique : 02 44 71 05 58

SERVICE CLIENTÈLE VÉOLIA

<https://www.service.eau.veolia.fr/connexion-espace-client.html>

02 41 28 43 80

Un **nouveau contrat de délégation de service public** a démarré pour le secteur Nord-Ouest du territoire du Syndicat d'Eau de l'Anjou.

Ses **objectifs sont ambitieux** :

- **maîtrise du coût** pour les abonnés ;
- **amélioration du rendement** ;
- travaux concessifs de **pose de compteurs de sectorisation et de bornes de puisage** ;
- **déploiement progressif d'un dispositif de télérelève** qui permettra aux abonnés d'accéder à leur consommation à distance et d'être prévenus en cas de consommations importantes sur plusieurs jours (potentielles fuites) ;
- **optimisation des usines**, notamment en lien avec la problématique des métabolites de pesticides.

Le déploiement de ce nouveau contrat a pu entraîner des difficultés lors de la première facturation, avec l'arrêt de la mensualisation, de prélèvements et des difficultés pour les usagers à joindre les exploitants.

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou a réagi en mettant en place avec les exploitants des objectifs ambitieux de taux d'appel répondus et en ajoutant des permanences en mairie ou en Maison France Services, pour renseigner localement les abonnés lors des périodes de facturation.

BON À SAVOIR

ASSAINISSEMENT COLLECTIF : UNE COMPÉTENCE DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou n'est pas compétent en matière d'assainissement collectif, cette compétence est assurée par les communautés de communes.

DES FACTURES DISTINCTES POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

À noter que sur le territoire de la régie du Syndicat d'Eau de l'Anjou, plusieurs modes de gestion de l'assainissement collectif existent :

- *les communes qui font partie de la CCHVA (Bécon-les-Granits, Erdre-en-Anjou, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Sigismond, Val d'Erdre-Auxence) font l'objet depuis 2021 de factures «Eau» et de factures «Assainissement» distinctes, toutes deux transmises par le pôle clientèle de la régie du SEA, réglables à deux trésoreries publiques différentes.*

Afin de faire face aux incompréhensions engendrées par cette différenciation, la facturation de l'assainissement collectif est de nouveau réalisée sur la même facture que l'eau potable progressivement dès fin 2023.



Changement d'exploitant sur certaines communes !

Chalonnnes-sur-Loire & Chateaufonds-sur-Layon

Après deux ans de gestion via une prestation de service assurée par SAUR, la régie du Syndicat d'Eau de l'Anjou assure depuis le 1^{er} janvier 2023 l'ensemble du service d'eau potable sur ces deux communes.

Des agents de la Saur poursuivront leurs interventions sur ces communes pour assurer le renouvellement des compteurs d'eau.

 **Pour ces communes, nouveau numéro de clientèle : 02 41 40 14 55**

La Cornuaille

La régie du Syndicat d'Eau de l'Anjou assure l'ensemble du service d'eau potable sur cette commune depuis le 1^{er} janvier 2022.

Pour joindre la régie :

 • www.espaceabonnes.syndicat-eau-anjou.fr

 • 02 41 34 40 00

 • contactregiesea@syndicat-eau-anjou.fr

>>> UNE MIXITÉ DES MODES DE GESTION AU SERVICE DE LA PERFORMANCE

La régie : une structure en marche et un périmètre qui s'agrandit

14 796 abonnés – 2 usines de production

La régie du Syndicat d'Eau de l'Anjou couvre 20% des abonnés de son territoire.

Fait marquant 2022, la régie a intégré la commune déléguée de La Cornuaille.

Usagers

L'année 2022 a été marquée par une continuité du **déploiement de la mensualisation** commune par commune. D'autre part, plusieurs outils informatiques ont été mis en place afin d'obtenir un meilleur suivi des appels.

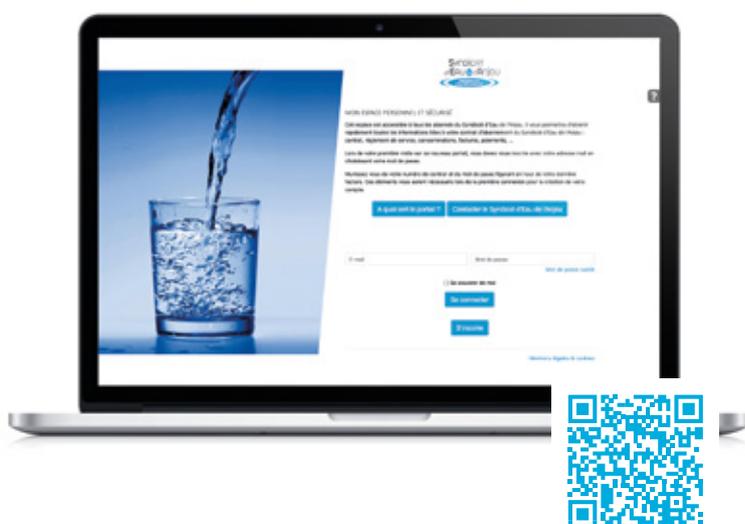
Chalonnnes-sur-Loire et Chaudefonds-sur-Layon

La prestation de service avec SAUR s'est poursuivie pour l'exploitation du service sur les communes de Chalonnnes-sur-Loire et Chaudefonds-sur-Layon. Des difficultés ont été rencontrées par les usagers de ces communes en lien avec la facturation conjointe de la régie du syndicat et de la prestation de service avec SAUR.

Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou

Le service clientèle a procédé à une première facturation séparée de l'assainissement sur les communes de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou, avec un rattrapage de l'exercice 2021. Ces retards et ce changement ont engendré de l'incompréhension et une forte hausse des appels vers le SEA (en moyenne 300 appels par semaine).

Soucieux de fournir le meilleur service possible, le syndicat a recruté un agent d'accueil/standardiste afin de renforcer l'équipe clientèle.



Simplifier son quotidien avec le portail client

Afin d'améliorer le service public et mettre en place un moyen de communication interactif sur la régie, **un espace clientèle en ligne (e-portail)** est proposé.

Pour l'abonné, cet espace permet d'obtenir la bonne information rapidement.

Afin de faciliter le paiement des factures, des prélèvements automatiques et une mensualisation sont possibles.

Accessible où que vous soyez et quand vous voulez, depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette.

une adresse pour vous connecter

www.espaceabonnes.syndicat-eau-anjou.fr

Exploitation

L'exploitation du service d'eau potable sur le territoire de la régie a connu en 2022 plusieurs évolutions notables.

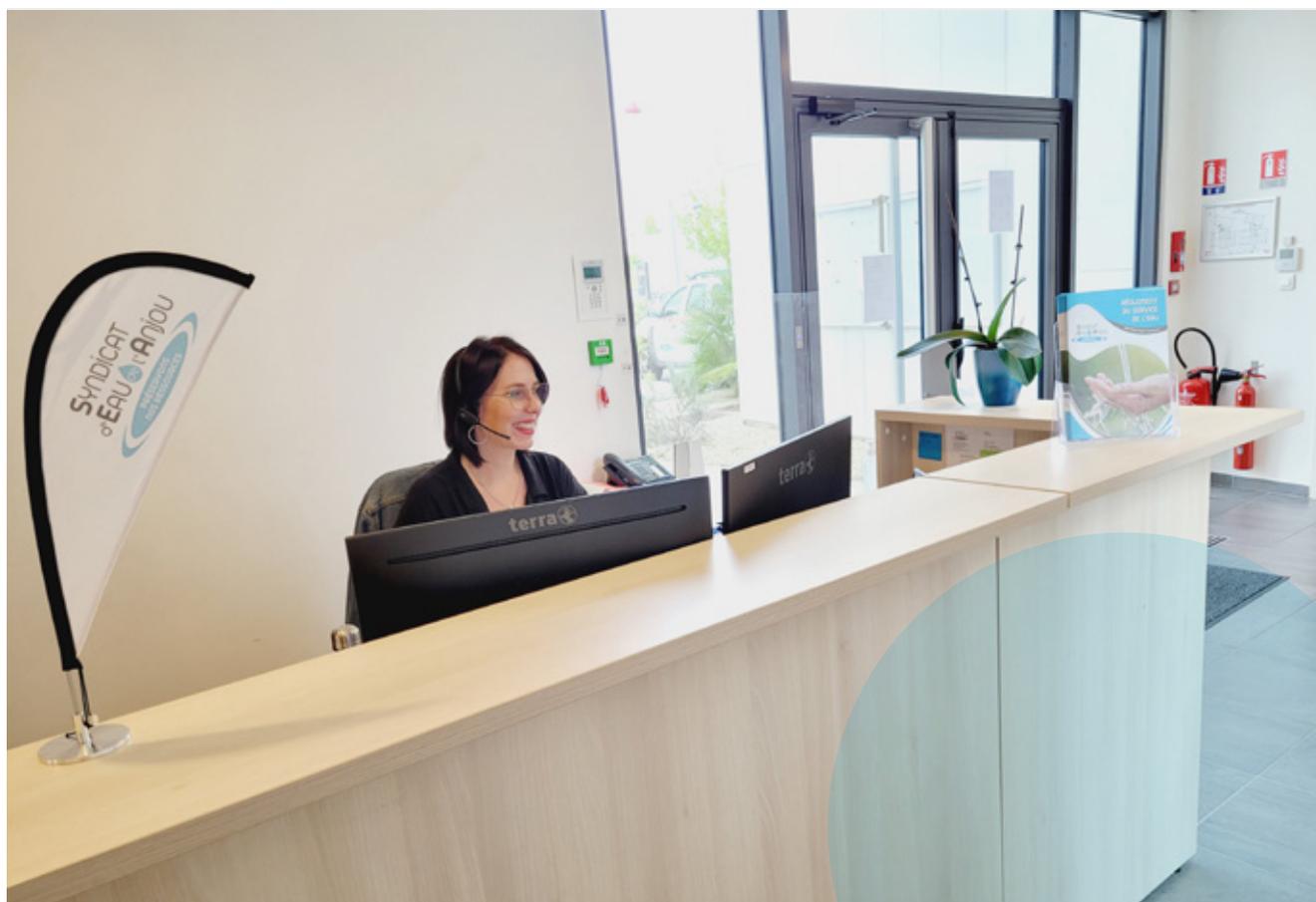
En premier lieu, l'installation de **59 nouveaux compteurs de sectorisation** a été lancée avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour permettre d'améliorer la détection de fuites.

D'autre part, la régie a démarré l'alimentation du secteur du Layon / Rochefort-sur-Loire, via l'usine de Saint-Georges-sur-Loire. L'alimentation en eau a été assurée sans rupture d'alimentation majeure, et ce malgré une période de sécheresse importante et une consommation en hausse durant la période estivale.

De plus, le syndicat a engagé un nouveau marché de fournitures à bon de commande pour l'achat public de pièces réseaux.

Par ailleurs, fin 2022, près de 2 300 compteurs neufs avaient été posés avec radio-relève, principalement sur les communes de Chalonnes-sur-Loire et Le Louroux-Béconnais, soit une augmentation de 15% de l'équipement et un parc équipé à 71% sur la régie.

Enfin, l'année a également été marquée par un renouvellement des agents du syndicat, ce qui a nécessité un renfort de la société SAUR pour assurer une astreinte de 7 semaines sur le territoire de la régie. **Malgré ce renouvellement des équipes, le rendement des réseaux est resté stable autour de 87%.**

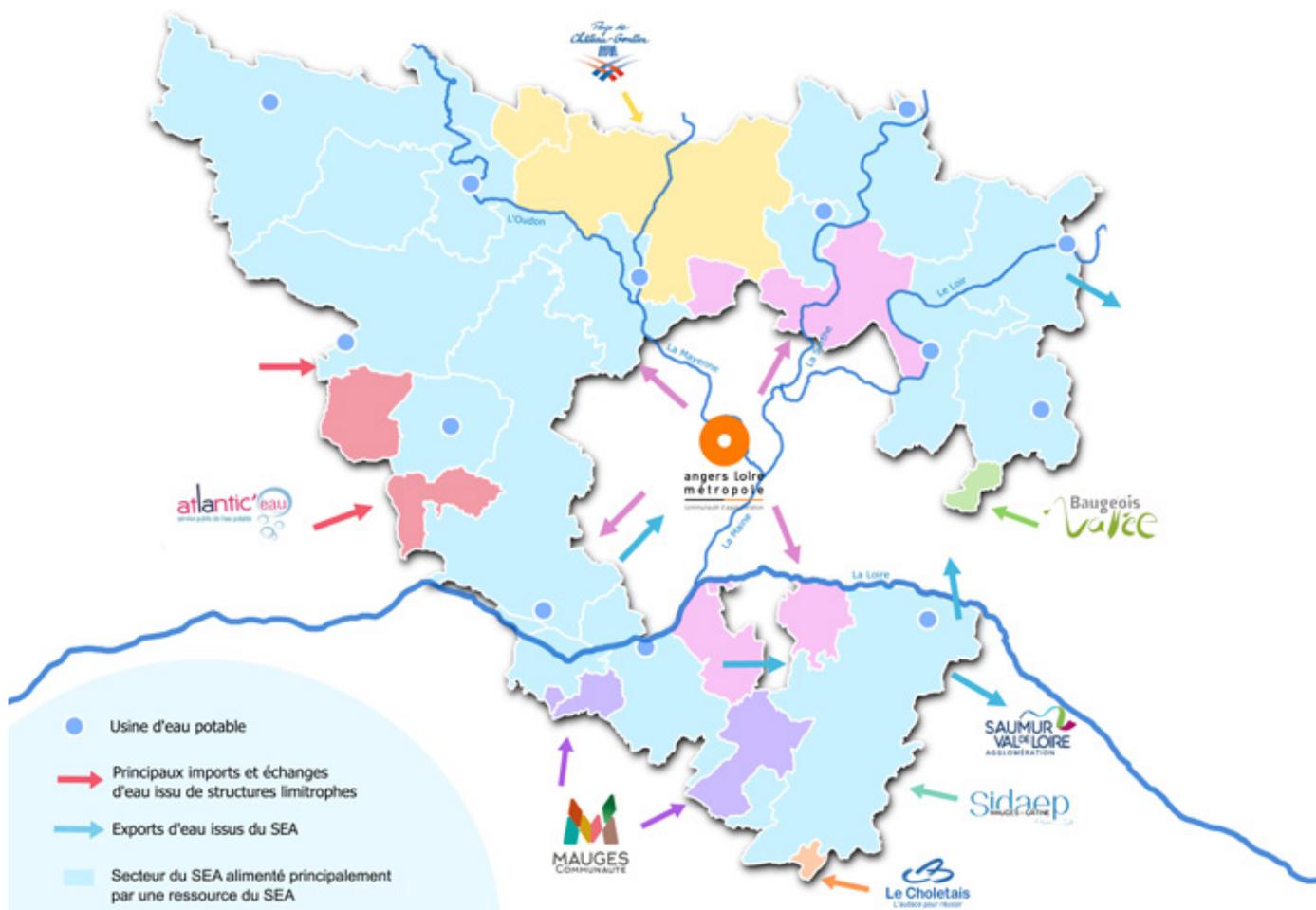
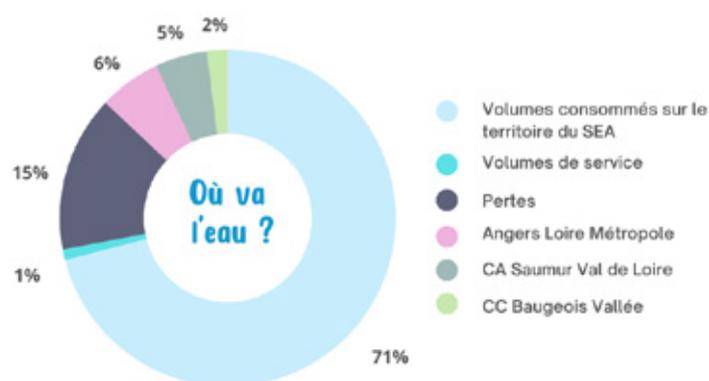
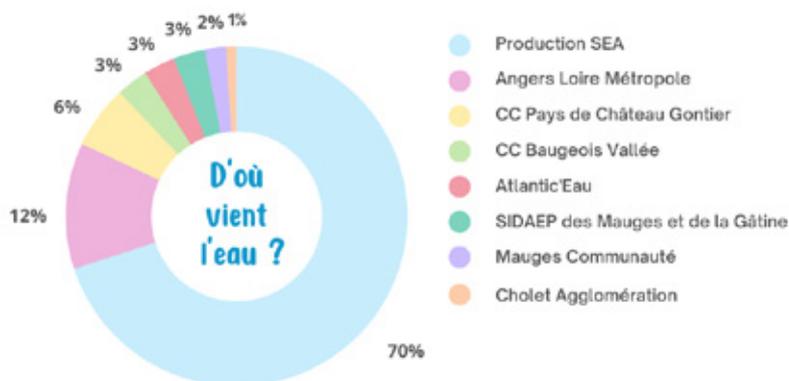


UN APPROVISIONNEMENT INTERCONNECTÉ

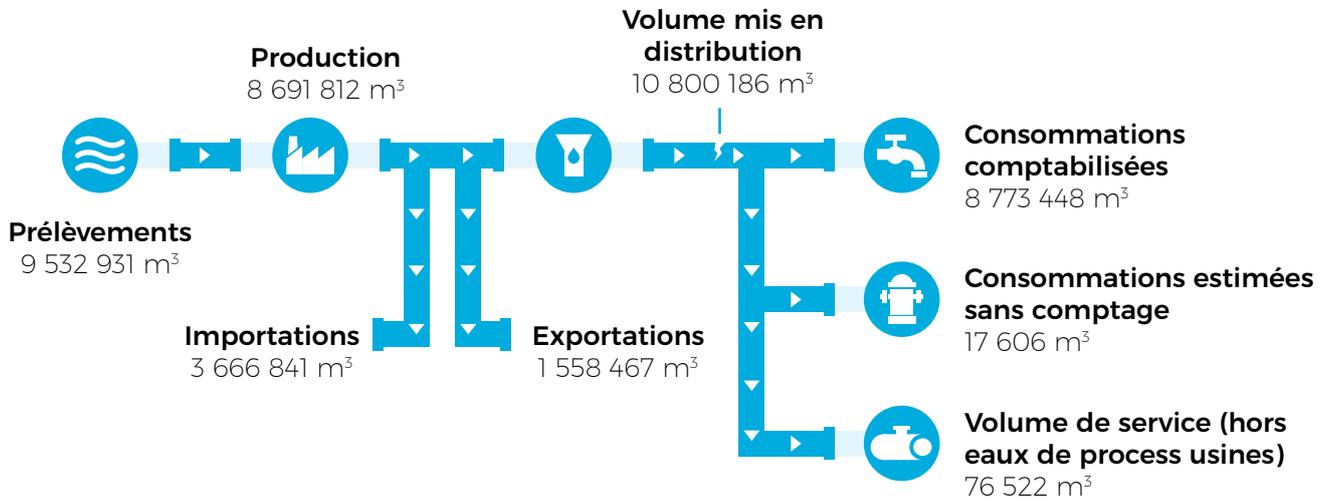
En 2022, le SEA a produit 8,7 millions de m³ d'eau, à partir de 13 usines de production d'eau potable.

Des échanges d'eau ont aussi lieu avec les collectivités voisines dans le cadre d'interconnexions de secours, d'alimentations permanentes (principalement avec Angers

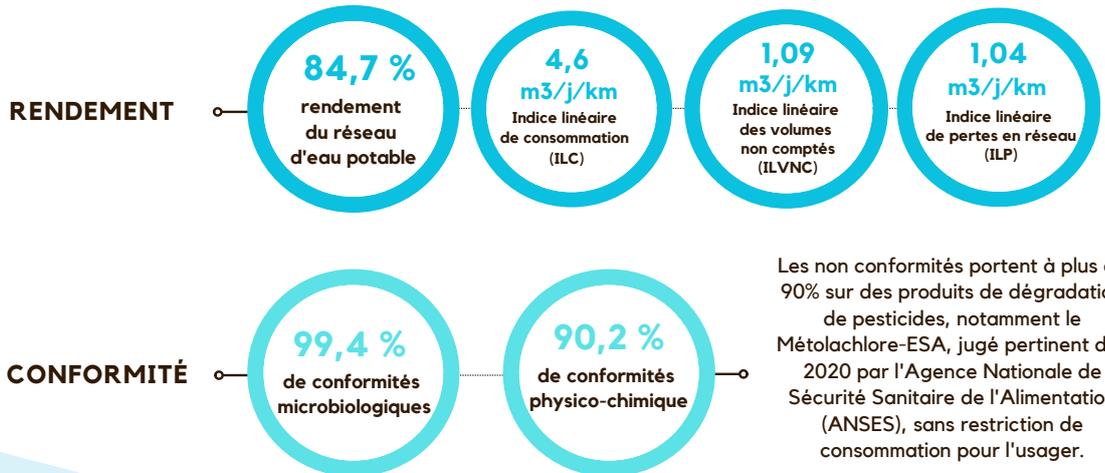
Loire Métropole (ALM)) ou du partage des précédentes structures compétentes en eau potable (principalement les communautés de communes Baugeois Vallées et Pays de Château Gontier, et la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire).



PERFORMANCES 2022



Diminution de la consommation de 2,1% par rapport à 2021



BON À SAVOIR

INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

110/120

Cet indicateur traduit une très bonne connaissance du réseau d'eau potable et la qualité de la gestion patrimoniale et de son évolution sur le territoire.

80/100

INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

Cet indicateur traduit la bonne performance atteinte pour assurer une protection effective de la ressource selon la réglementation.



UNE HARMONISATION DU PRIX DE L'EAU PLUS SOLIDAIRE

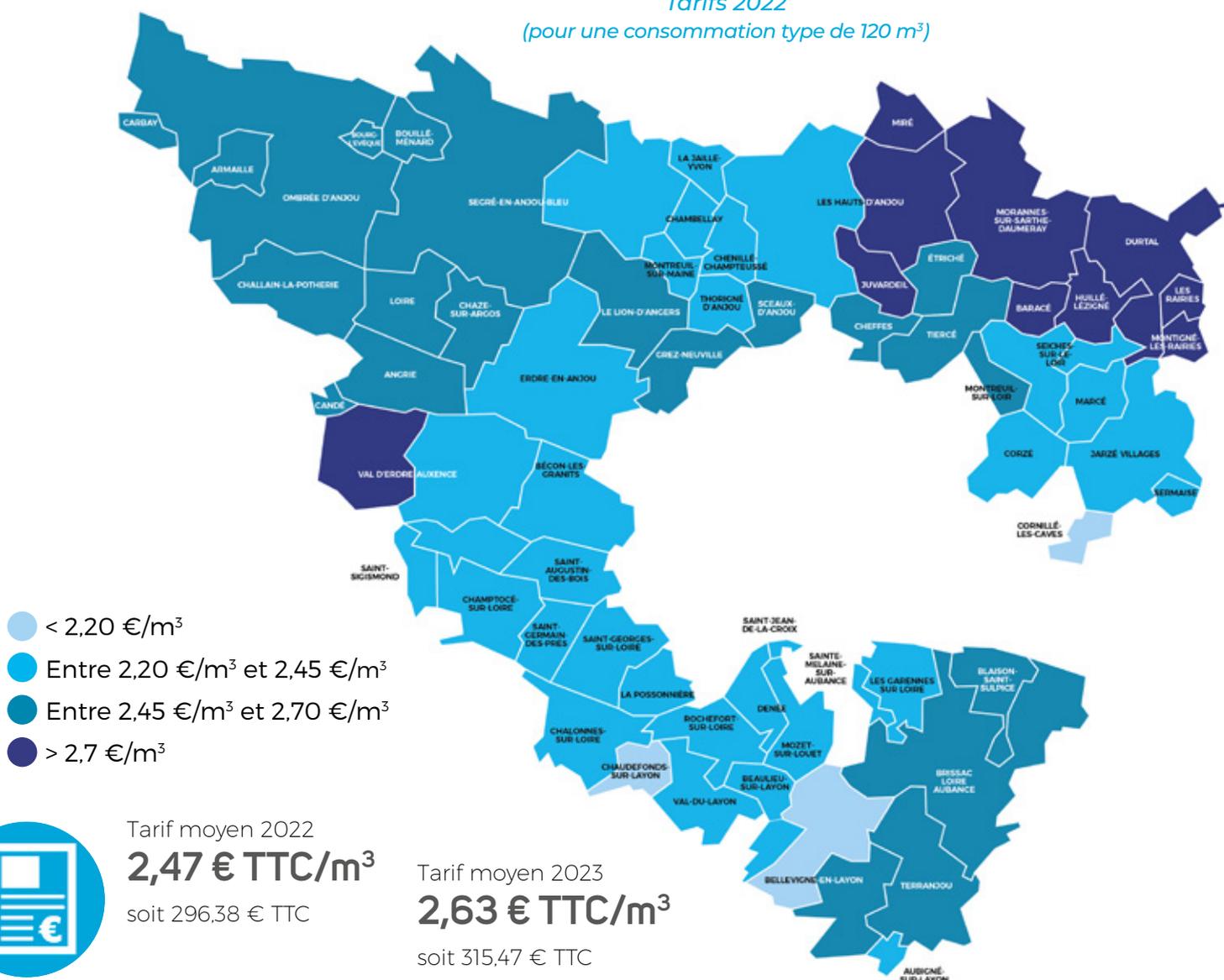
En 2022, le Syndicat d'Eau de l'Anjou proposait 18 prix de l'eau différents allant de 2,09 € TTC/m³ à 3,04 € TTC/m³ pour une consommation type de 120 m³. La structuration de ces tarifs est très différente d'un secteur à l'autre :

- parts fixes allant de 57,23 € à 96,98 € TTC/an ;
- 10 secteurs avec des tranches tarifaires, souvent dégressives, à partir d'une certaine consommation ;
- un secteur avec un tarif spécifique aux industriels (part fixe élevée et part variable faible).

Un m³ bientôt au même prix pour tous

Le syndicat a décidé d'engager une politique d'harmonisation tarifaire afin que chaque usager bénéficie d'une même qualité de service au même prix. Le comité syndical a voté l'harmonisation des tarifs à l'horizon 2026, en supprimant progressivement les tranches tarifaires et en visant une part fixe égale à 30 % d'une consommation type de 120 m³/an.

Tarifs 2022
(pour une consommation type de 120 m³)



Cette politique d'harmonisation tarifaire prend en compte les besoins d'investissements prévus suite à la réalisation du schéma directeur du SEA, qui nécessite une hausse progressive des recettes jusqu'en 2030.

Elle est ajustée tous les ans, notamment pour prendre en compte l'inflation.

Pour 2022, les élus ont voté en décembre 2021 des tarifs relatifs à cette courbe d'harmonisation tarifaire, en y ajoutant une prise en compte de l'inflation à hauteur de 2,6 %.

Les variations des tarifs des délégataires ont été compensées par un ajustement à la hausse ou à la baisse de la part collectivité.

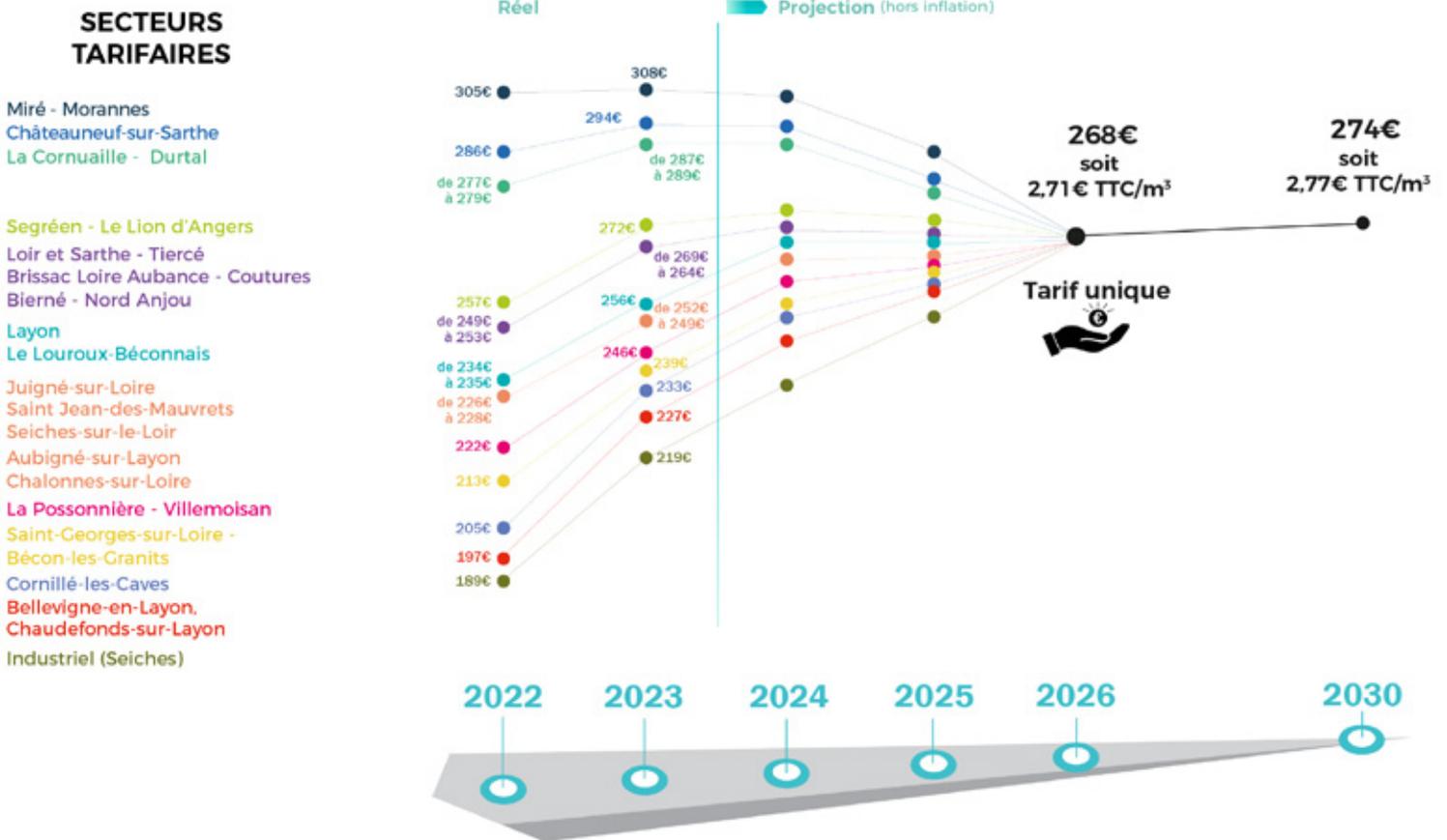
BON À SAVOIR

Cette harmonisation ne concerne que le prix de l'eau potable. Pour les abonnés raccordés à l'assainissement collectif, un coût relatif à la gestion de l'assainissement, défini par chaque communauté de communes du territoire, vient s'ajouter à la facture d'eau.



Projet d'harmonisation tarifaire

*Basé sur une consommation de 120 m³ - hors taxes et redevance**



* Tarifs détaillés dans le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service (RPQS) - téléchargeable sur le site www.syndicat-eau-anjou.fr

BÂTISSEUR ENGAGÉ POUR L'AVENIR

LES INVESTISSEMENTS 2022

En 2022, du fait d'un renouvellement important des équipes des services techniques, le plan pluriannuel d'investissement a été impacté au regard des ambitions annoncées.

Afin de respecter les objectifs de travaux, **une priorisation a été donnée aux travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable intégrés dans des opérations groupées**

Renforcer et sécuriser la distribution d'eau

L'année 2022 a été marquée par **la poursuite des principales opérations préconisées par le schéma directeur d'alimentation en eau potable** axé sur :

- la protection de la ressource ;
- la production d'eau ;
- la sécurisation de la distribution d'eau ;
- la sectorisation des réseaux de distribution ;
- l'état des ouvrages existants ;
- l'identification des outils à déployer.

En 2022, plusieurs secteurs ont fait l'objet de travaux pour permettre **la sécurisation de l'approvisionnement en eau** grâce à la pose de canalisations d'alimentation de gros diamètre dénommées « feeder » et **la réalisation d'ouvrages de stockage complémentaires.**

Secteur Sud

Saint-Georges-sur-Loire / Rochefort-sur-Loire

Après une phase de travaux en 2021, le feeder Sud reliant Saint-Georges-sur-Loire à Rochefort-sur-Loire et le renforcement des ouvrages de pompage de l'usine de Saint-Georges-sur-Loire ont été opérationnels à l'automne 2022. Ces travaux permettent l'alimentation en eau potable du territoire de Rochefort-sur-Loire via l'usine de Saint-Georges-sur-Loire.

En parallèle, un réservoir de 1 000 m³ a été construit à Rochefort-sur-Loire afin de **renforcer la capacité de stockage sur le territoire.** Le montant des travaux s'élève à près de 20 millions d'euros.

avec les communes, communautés de communes ou le Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire afin de ne pas impacter les projets d'aménagements urbains.

De ce fait, les travaux liés aux ouvrages ont été reportés et deviennent un enjeu pour les années à venir.

Secteur Nord-Est

Seiches-sur-le-Loir / Durtal

Dans la continuité des travaux de sécurisation du secteur Nord avec le feeder dit de « Bazouges » et ceux du feeder reliant Durtal à Seiches-sur-le-Loir, le projet s'est poursuivi avec :

- le début des travaux du feeder reliant Seiches-sur-le-Loir à Corzé pour 1,5 million d'euros,
- la construction d'un réservoir de stockage à Seiches-sur-le-Loir pour 1,4 million d'euros,
- le renforcement des réseaux sur Angers Loire Métropole comprenant une participation financière du Syndicat d'Eau de l'Anjou à hauteur d'1 million d'euros entre le poste de surpression de la Sellette et Corzé.

Ces travaux qui seront finalisés en 2023, permettent de créer une **véritable interconnexion entre la Communauté de Communes Baugeois-Vallée jusqu'à Angers Loire Métropole** et ainsi sécuriser les besoins en approvisionnement d'eau pour les usagers de Seiches-sur-le-Loir.



Travaux du réservoir de Seiches-sur-le-Loir.

Secteur Ouest Bécon-les-Granits / Villemoisais

Le schéma directeur du syndicat prévoyait la mise en place d'un **3^{ème} projet sécurisant le territoire de Villemoisais et Saint-Sigismond.**

Ainsi, la construction d'un **feeder de 7 km a démarré en 2022, pour un coût d'1 million d'euros.** Cet ouvrage relie le château d'eau de Bécon-les-Granits au réseau de distribution de Villemoisais et délivrera par la suite la commune de Saint-Sigismond, s'affranchissant de l'alimentation en eau en provenance du syndicat Atlantic'Eau.



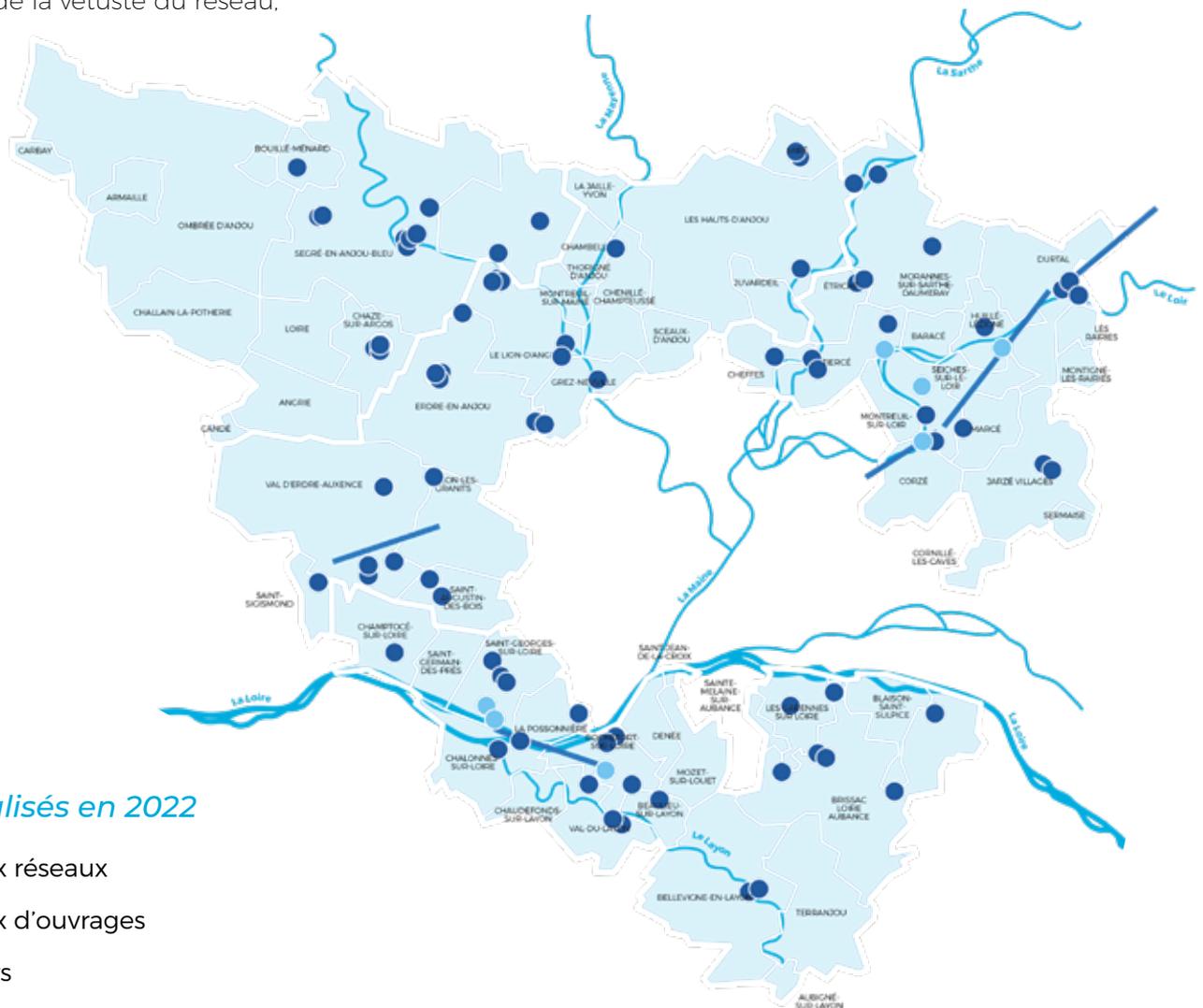
Travaux du feeder de Bécon-les-Granits - Villemoisais.

Une priorisation donnée aux réseaux

En 2022, 32 km de réseaux ont été renouvelés, pour un total de 4,5 millions d'euros. Depuis la création du Syndicat d'Eau de l'Anjou, le réseau a été renouvelé sur près de 137 km.

Ces travaux sont répartis sur la totalité du territoire du SEA et priorisés en fonction de la vétusté du réseau,

des opportunités d'intervention (travaux de voirie, d'assainissement...) et des besoins d'extension ou de sécurisation. 4 chargés d'opérations réseau assurent la maîtrise d'œuvre et la priorisation de ces travaux sur leurs secteurs d'intervention.



Les ouvrages : entre réhabilitations et nouvelles constructions

En plus du réseau, le patrimoine du Syndicat d'Eau de l'Anjou se compose d'ouvrages localisés, comme des réservoirs, des stations de surpression, des usines de production d'eau.

Un programme de réhabilitation a été élaboré afin de garantir leur pérennité dans le temps et assurer la sécurité sanitaire.

Le premier programme de réhabilitation d'ouvrages initié en 2021 s'est achevé par le château d'eau de Lézigné (250 000€) dont le génie civil, la cuve et les équipements ont été repris.

Concrétisation du projet d'usine à Saint-Georges-sur-Loire

L'usine de production d'eau potable de Saint-Georges-sur-Loire arrivant à la limite de ses capacités, **une nouvelle usine sera construite à proximité de la précédente à l'horizon 2026.**

Cette nouvelle usine est essentielle pour finaliser le projet de distribution d'eau sur le secteur Sud et **répondre à la problématique des polluants émergents, dont les métabolites de pesticides.**

Après une première phase d'études préalables conduite tout au long de l'année 2021, un marché de travaux a été lancé en 2022 pour un montant estimé à 7,5 millions d'euros.

Une vigilance particulière a été apportée au cahier des charges concernant les fonctionnalités d'exploitation de l'usine,

Il clôture ainsi un premier programme d'investissements de 2,55 millions d'euros.

Ces investissements avaient été identifiés dans le cadre des diagnostics portés par les anciens syndicats ou communes en charge de l'alimentation en eau potable et repris dans le schéma directeur de 2018. Désormais, un audit général des ouvrages doit être réalisé en partenariat avec les exploitants mais aussi par des prestataires tels que des contrôleurs techniques. Cela permettra d'établir un nouveau programme d'investissements sur les réservoirs à l'échelle du territoire.

notamment sur les aspects énergétiques et de gestion des produits de traitement, sur l'aspect environnemental et bien entendu à la qualité des procédés industriels de traitement de l'eau.



Implantation de la future usine à Saint-Georges-sur-Loire.

Améliorer la connaissance du patrimoine pour plus de performance



Installation d'un compteur de sectorisation.

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou s'est fixé comme objectifs d'améliorer la réactivité du service et de prioriser la recherche de fuites.

Ainsi en 2022, près de **30 points de comptage ont été installés sur le territoire de la régie** (cf photo ci-jointe). Chaque point est équipé d'une mesure de débit et d'un capteur de pression. Les données relevées sont ensuite envoyées vers une supervision afin d'analyser les secteurs de distribution d'eau.

Le syndicat s'est fixé comme objectif d'installer 30 nouveaux points de comptage à l'horizon 2023.

Sur ce projet 400 000 € HT ont été investis en 2022 et 500 000 € HT le seront en 2023.

LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE AU COEUR DES PRÉOCCUPATIONS

Une diversité de ressources en eau

Partagé entre le Bassin parisien et le massif armoricain, le territoire du Syndicat d'Eau de l'Anjou possède un relief et un sous-sol variés qui lui confèrent **des ressources en eau diversifiées**. Parmi les ressources utilisées, nous en distinguons 3 types :

- **Les nappes phréatiques**

Situées entre 10 m et 150 m de profondeur, ces ressources souterraines sont soit localisées dans des sols sédimentaires, soit dans d'anciennes mines aujourd'hui remplies d'eau (ex-mine de Chazé-Henry). Elles sont exploitées par des forages et représentent 15% des eaux prélevées par le Syndicat d'Eau de l'Anjou.

- **Les nappes alluviales**

Situées à une plus faible profondeur (< 10m), ce sont des nappes qui accompagnent le cours des fleuves et des rivières. La nappe alluviale exploitée par le Syndicat d'Eau de l'Anjou est celle de la Loire par l'intermédiaire de puits à drains. Elle représente 42% des prélèvements totaux.

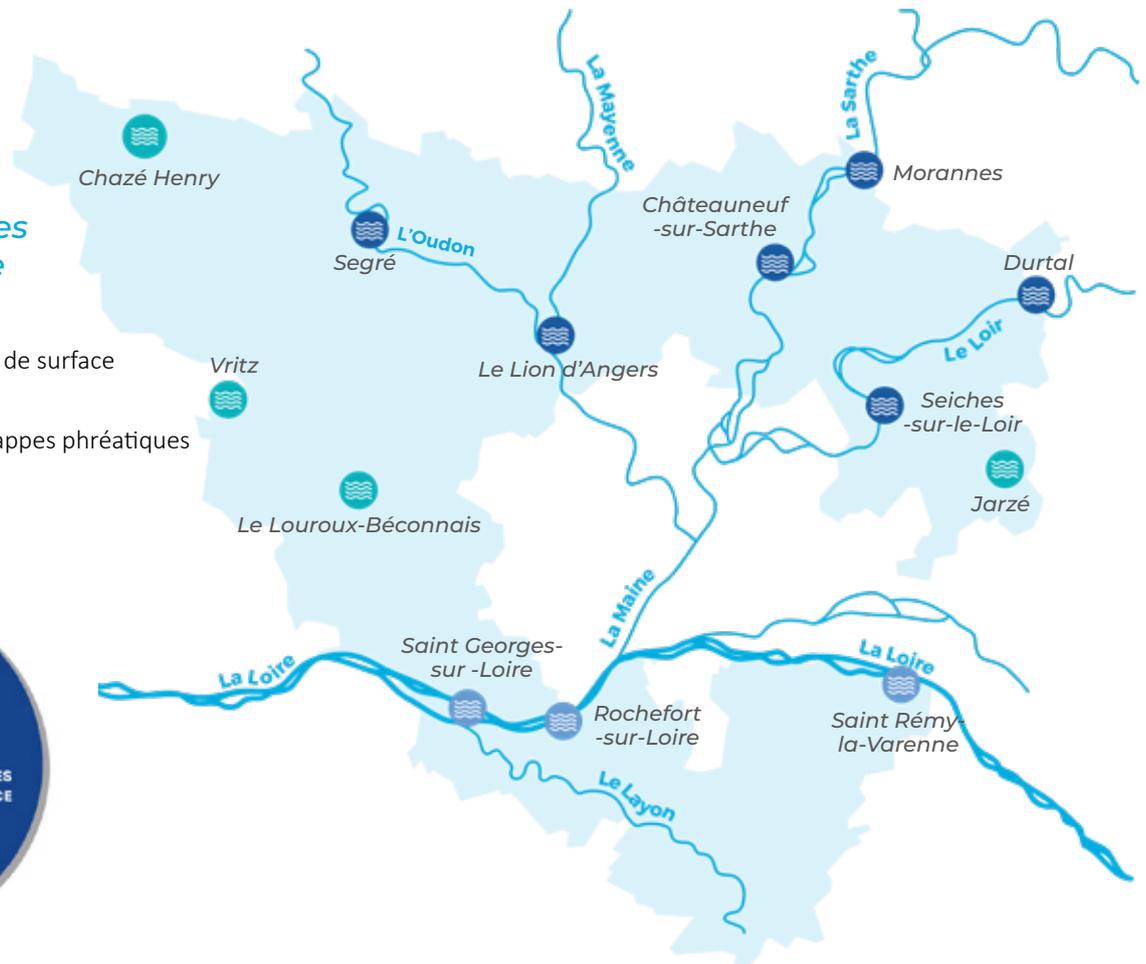
- **Les eaux superficielles (ou de surface)**

Il s'agit des fleuves ou rivières directement captés par des prises d'eau en surface. Le Syndicat d'Eau de l'Anjou exploite les eaux de l'Oudon, la Mayenne, la Sarthe et du Loir, ce qui représente 42% de ses prélèvements.

9,5 millions de m³ prélevés en 2022

Carte des ressources en eau du territoire

- Eaux superficielles ou de surface
- Eaux souterraines - nappes phréatiques
- Nappes alluviales



Un contrôle strict pour des eaux de qualité

L'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés en France, elle fait l'objet d'un **suivi qualité très strict destiné à garantir la sécurité sanitaire**. En collaboration avec l'Agence Régionale de Santé, le syndicat applique une surveillance permanente par le biais de la réalisation de 1 000 analyses d'eau par an comprenant la recherche de près de 500 paramètres. La potabilité de l'eau est définie selon 63 critères répartis en 5 grandes classes :

- Critères physico-chimiques (pH, T°, dureté, conductivité...)
- Critères organoleptiques (couleur, odeur, goût...)
- Critères microbiologiques (germes pathogènes, virus, bactéries, parasites...)
- Critères liés aux substances indésirables (nitrates, pesticides...)
- Critères liés aux substances toxiques (arsenic, cyanure, chrome, hydrocarbure...)

Pour chaque paramètre, une limite ou référence de qualité est fixée par la directive-cadre sur l'eau à l'échelle européenne. En cas de non-conformité, des actions correctives sont immédiatement appliquées afin de rétablir la qualité de l'eau.



BON À SAVOIR

Les limites réglementaires fixées par la directive-cadre sur l'eau **sont inférieures aux valeurs sanitaires maximales fixées au niveau national et au-delà desquelles un risque sanitaire existe pour le consommateur.**

Pour exemple, au 1^{er} janvier 2022 la norme réglementaire de l'ESA métolachlore (herbicide) c'est à dire la limite présente dans l'eau est de 0,1 µg/L. Cependant, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) décrète que la valeur sanitaire pour l'ESA métolachlore est de 510 µg/L.



Actuellement les grands enjeux du syndicat sont :

- **Le Chlorure de Vinyle Monomère (CVM)**
Composé chimique issu des conduites en PVC datées d'avant 1980 et pouvant être relargués dans l'eau distribuée. Cette pollution apparaît après les processus de traitement de l'eau et ne peut être résolue que par la purge du réseau ou le remplacement de la canalisation.
- **Les nitrates et métabolites de pesticides**
Résidus chimiques issus de l'agriculture conventionnelle, ces molécules sont de plus en plus présentes dans les ressources. Cette pollution nécessite un traitement de l'eau au charbon actif et la mise en place d'actions environnementales pour protéger la ressource.

Construire collectivement les réponses aux enjeux de demain

Le Syndicat d'Eau de l'Anjou s'est engagé depuis 2021 dans un **Contrat Territorial Amont de l'Erdre pour lutter contre la pollution diffuse autour de captages prioritaires** qui se traduit par la mise en place d'un programme d'actions (2021-2023) :

- 900 mètres linéaires de haies plantées par an,
- Suivi régulier de l'évolution de la qualité des cours d'eau,
- Animation et sensibilisation du grand public à la préservation de la ressource,

- Accompagnement des agriculteurs pour l'amélioration de leurs pratiques (aides financières au désherbage mécanique...),
- Stratégie foncière : acquisition de parcelles vulnérables situées dans les Aires d'Alimentation de Captage (AAC) pour favoriser des pratiques agricoles plus vertueuses via la signature d'un bail environnemental.

À L'ECHELLE DU TERRITOIRE QUELS SONT LES CAPTAGES PRIORITAIRES ?

- le captage du Louroux-Béconnais
- le captage de Vritz
- le captage de Segré



Coup de chaud sur les ressources

L'année 2022 a été marquée par une sécheresse d'une intensité et d'une longueur inédites. L'arrêté sécheresse du 13 septembre 2022 a passé le niveau de restriction des prélèvements d'eau potable en alerte renforcée sur une grande partie du département. Parmi les 5 puits du syndicat présents dans la nappe alluviale de la Loire, 3 ont atteint le seuil d'alerte ayant pu entraîner un risque de coupure.

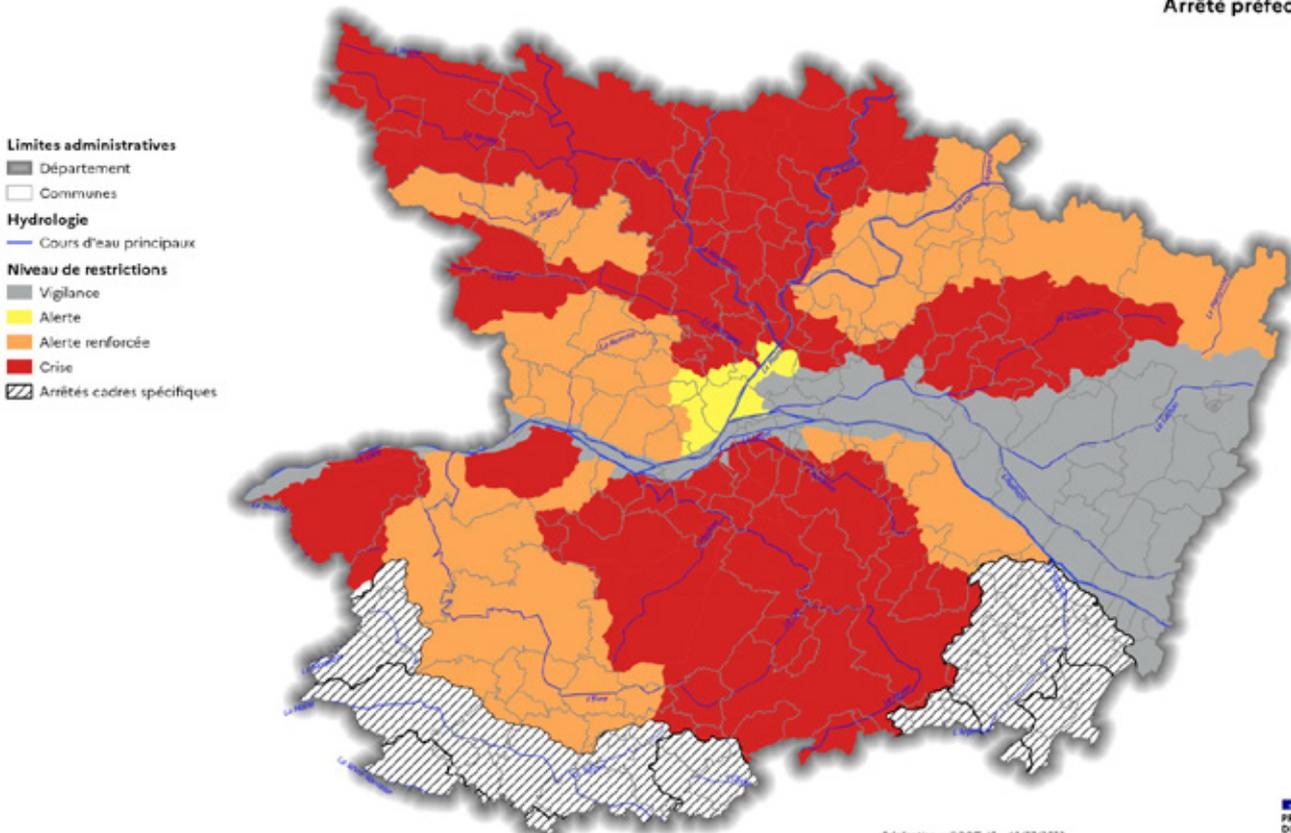
Par le biais d'un arrêté préfectoral du 25 août 2022, le Syndicat d'Eau de l'Anjou a été autorisé à exploiter l'eau d'un forage d'essai situé à proximité des puits de Saint-Remy-la-Varenne afin de soulager la production. Grâce aux ressources souterraines et superficielles qui sont restées relativement stables, les autres captages du syndicat n'ont en revanche pas rencontré de difficultés durant cette période.

Carte des restrictions des ressources en eau en date du 19 juillet 2022

RESTRICTIONS DE TOUTES LES RESSOURCES POUR LES COLLECTIVITES/PARTICULIERS - MAINE-ET-LOIRE



Arrêté préfectoral n°10



- Limites administratives**
 - Département
 - Communes
- Hydrologie**
 - Cours d'eau principaux
- Niveau de restrictions**
 - Vigilance
 - Alerte
 - Alerte renforcée
 - Crise
 - ▨ Arrêtés cadres spécifiques

0 10 20 km

Réalisation : ©DOT 49 - 18/07/2022
Sources : MSAIA Inter-Services de l'Eau et de la Nature - DOT 49 - BDTOPO®
Fond cartographique : BDTOPO® ©IGN - 2020

L'équipe de rétroaction

PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE
Christophe PERRIN
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Ainsi, le paramètre quantitatif des ressources est une préoccupation grandissante, qui s'est accentuée depuis l'épisode de sécheresse de l'été 2022.

Évolution graduelle des problématiques climatiques actuelles d'ici à 2050 selon le GIEC Pays-de-la-Loire.

À l'échelle du département de Maine-et-Loire, les pronostics attendus sont :

- Une augmentation de l'évaporation et de la température de près de 3°C,
- Une baisse des précipitations principalement en été et automne,
- Une diminution de 20% du débit annuel des cours d'eau, ce qui aura également un impact sur la qualité de l'eau avec une plus grosse concentration des polluants,

- Des périodes d'étiages (le plus bas niveau des eaux) plus longues et plus précoces dans l'année,

- Une recharge des nappes souterraines qui s'amorcerait plus tardivement dans l'année.

Afin de préserver les ressources, le Syndicat d'Eau de l'Anjou applique une stratégie de lutte contre les fuites à travers la mise en place de compteurs de sectorisation et de campagnes de recherche de fuites qui aboutissent au remplacement des canalisations fuyardes.

Afin d'anticiper l'impact du changement climatique sur les ressources, le syndicat a prévu **le lancement en 2024 d'une vaste étude sur l'optimisation de la gestion quantitative et qualitative des ressources**, en prenant en compte l'impact du changement climatique dans un futur proche.



La Loire à hauteur du pont du Grand Bras entre Chalonnes-sur-Loire et Saint-Georges-sur-Loire, le 5 septembre 2023.



Syndicat d'Eau de l'Anjou
12 rue Joseph Fourier - 49070 Beaucouzé
Tel. 02 41 34 34 00
contact@syndicat-eau-anjou.fr
www.syndicat-eau-anjou.fr

